

# PV du Conseil de l'UFR de Pharmacie

## 5 décembre 2018

### I. PV des conseils d'UFR des 12 juin 2018 et 11 octobre 2018

Les procès-verbaux des conseils d'UFR des 12 juin et 11 octobre 2018 sont approuvés à l'unanimité. Les modifications demandées par les représentants des personnels seront prises en compte avant publication des PV.

### II. Informations générales (Doyen)

- La participation de la faculté à la journée mondiale du don le 27 novembre dernier a été un succès.
- Les journées du don du sang des 3 et 4 décembre ont mobilisé les étudiants et les personnels mais la mobilisation pourrait être optimisée.
- L'amphi d'information de la Présidente sur la création de l'université Paris-Saclay organisée à la Faculté le 22 novembre 2018 a été une réussite. Le public était nombreux. La démarche a été bien expliquée. Le Doyen rappelle l'existence de la FAQ sur le site dédié (<https://portail.u-psud.fr/gouvernance/Pages/Paris-Saclay/FAQ.aspx>)
- Les PEDR ont été votées au CAC restreint du 29 novembre. Le CA sera saisi le 17 décembre 2019. Toutes les PEDR classées dans les 1ers 50% par le CNU ont donc été ainsi attribuées. Pour rappel, 20% sont habituellement attribués dans le respect du classement des 1ers 20 % du CNU et les 30% restant donnent lieu à arbitrage. Cette année l'université a pu retenir les 30% suivants sans exception notable.
- Les demandes de créations de postes pour la rentrée 2019 ont été examinées par le CAC et Pharmacie a obtenu les postes demandés sous réserve du vote du CA de décembre prochain.
- Une rencontre avec les Laboratoires SERVIER a été organisée le 30 novembre 2018 à l'ISMO. Une délégation représentant l'enseignement et la recherche de Paris Sud a pu échanger et découvrir le projet d'implantation des futurs locaux de SERVIER sur le Plateau de Saclay. Les locaux seront situés à proximité immédiate de BPC.
- Les palmes académiques ont été attribuées à Corinne MAUGER et Marie-Sophie NOEL HUDSON (grade de chevalier) et Éric FOUASSIER (grade de commandeur). Par ailleurs, ERIC FOUASSIER a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en juillet 2019.

### III. Budget initial 2019 (Sylvie ETIEMBLE)

En l'absence de la responsable du budget, madame BECUWE, Sylvie Etienne présente le projet de budget. Elle rappelle que le budget est un document prévisionnel qui a été élaboré en septembre et octobre 2018.

Le budget est présenté en équilibre dépenses, recettes. Il est de 2 583 000€ hors crédits recherche qui sont désormais installés sur le budget de la DARI. La dotation provenant de l'université est constante par rapport à celle de 2018. Les ressources propres le sont elles aussi. Le Budget est soumis au vote et adopté à l'unanimité. Cf. document joint en annexe.

### IV. BPC

#### a) Point sur l'avancement du projet de construction du bâtiment BPC

Le doyen fait état de la mise en place d'un COPIL BPC au sein de l'université dont la composition finale reste à définir.

Il présente un certain nombre d'informations sur l'avancement du projet :

- Les laboratoires ont terminé la phase consultation avec la Mission Campus.
- Le chef de travaux de Bouygues Grand Ouest a été nommé.
- Le calendrier de réalisation des travaux est finalisé.
- Les composantes situées à proximité du chantier, à savoir l'IUT d'Orsay et les services de l'UFR des sciences hébergés dans le PUIO sont inquiets des nuisances que les travaux génèrent dès à présent et qui vont s'accroître dans les mois à venir. Le chantier devrait accueillir un millier d'ouvriers et autres personnes.
- L'architecte du projet Bernard TSCHUMI propose un habillage du cœur de pôle en bois aggloméré. Une visite d'une réalisation de ce type en Suisse va être organisée afin d'apprécier au mieux la solution préconisée.

- b) Point sur la démarche accompagnement RH engagé par la Faculté
- Le doyen rappelle que tous les personnels BIASS et E-C de la Faculté ont été destinataires d'un questionnaire élaboré par les membres du GT RH et validé par le COPIL BPC de la faculté. La date limite pour répondre était le 26 novembre 2018. Le taux de réponse est globalement satisfaisant. Avec une proportion de réponses supérieure chez les BIASS par rapport aux E-C.
- Une relance va être adressée aux personnels qui n'ont pas répondu.
- L'adresse générique à laquelle les personnels peuvent adresser leurs questions concernant les aspects RH du déménagement va être rappelée par une communication à tous les personnels de la faculté : Il s'agit de l'adresse suivante : [rh-2022.pharmacie@u-psud.fr](mailto:rh-2022.pharmacie@u-psud.fr)
- Les questions suivantes sont posées par les différents membres du conseil :
- Quelles seront les fonctions qui resteront confiées aux personnels techniques dans BPC ? A ce jour, la direction de la faculté n'a pas en sa possession d'éléments de réponse pertinents. La répartition entre les services de la faculté de Pharmacie qui sera en charge de la gestion du bâtiment car affectataire principale des nouveaux locaux et les services des composantes de proximité ainsi que la limite de prestations entre le partenaire privé (Bouygues) ne sont pas encore définies. Il est cependant évident que le périmètre de prestations des services techniques sera impacté par ce partenariat public privé.
  - Jean Philippe Guilloux s'inquiète de la date d'obtention de l'agrément de mise en service de la future animalerie. Il y a nécessité impérieuse de pouvoir poursuivre l'activité dans les nouveaux locaux sans rupture compromettant la recherche. Le Doyen n'a pas de réponse précise sur ce point mais cette interrogation sera soulevée auprès de la mission Campus. Le Doyen précise qu'il attend la finalisation d'un marché d'accompagnement avec l'EPAURIF qui devra piloter l'ensemble des aspects matériels du déménagement et emménagement.
  - En réponse à de nombreuses questions concernant le mobilier fourni dans le cadre du 1<sup>er</sup> équipement, le Doyen rappelle qu'il est prévu un équipement à hauteur de 30% des linéaires sous paillasse. Il est évident qu'il faudra consacrer un budget pour déménager le mobilier transposable dans les nouveaux locaux ou pour en acquérir du neuf. Cette question bien que souvent posée dans les différentes instances de travail n'a toujours pas reçu de réponse précise. Si les organismes de recherche INSERM et CNRS devaient être sollicités pour une participation financière, il faudrait leur en faire la demande pour une inscription dans leurs budgets respectifs.
  - Delphine JOSEPH demande si les utilisateurs seront associés au choix des mobiliers et équipements. C'est une question que le Doyen posera au COPIL BPC.
  - A la question de l'impact du déménagement sur le recrutement de stagiaires pour l'année 2021-2022 il est répondu que cela aura un impact fort. Il est fort possible qu'il faille renoncer à accueillir des stagiaires, notamment en master au printemps 2022. De même, il conviendra de s'assurer que les conséquences d'un ralentissement de l'activité de recherche voire d'un arrêt pendant plusieurs semaines ne pénalise pas les doctorants.

## V. Point sur la réforme des études de santé

- Le Doyen fait état de l'avancement de la réforme des études de santé. A la date de ce conseil d'UFR, il est acté la suppression du numerus clausus et de la première année commune des études de santé (PACES). La PACES devrait être remplacée par un « portail santé » (dont la définition réglementaire reste à finaliser) consistant en une année d'enseignement commune aux différentes filières de santé. A noter qu'au cours du S1 est prévu une UE de projet professionnel ; au cours de cette année les étudiants suivront des enseignements dans une « mineure » (biologie, chimie...) en plus de leur formation en santé. Cette année de « portail santé » ne pourra être redoublée et les étudiants qui ne pourront pas accéder aux études de santé se verront proposer soit un passage en L2 de leur mineure (si obtention de 60 ECTS), soit en L1 de leur mineure (non obtention des 60 ECTS). Ces étudiants auront une deuxième chance d'accéder aux études de santé soit à partir du L2 voire du L3, ces modalités d'accès ne sont pas encore définies. A noter que des étudiants effectuant un L1 pourront aussi accéder aux études de santé selon un mode qui reste à définir.

## VI. Affaires pédagogiques (Patrice PROGNON)

### A/ AAP 2019

P. PROGNON présente les résultats de l'Appel à Projets Pédagogiques lancé par l'Université Paris-SUD.

3 projets ont été déposés par l'UFR Pharmacie, 2 d'entre eux ont été acceptés pour un montant total d'environ 70 K€ :

- **Renouvellement matériels plateforme TP Physicochimie**

- **Renouvellement sources radioactives**

Le 3<sup>ème</sup> projet relatif au renouvellement de l'équipement vidéo de l'amphi 5 (PACES et DFSP2) a été refusé.

P. PROGNON avisera en cas de souci technique durant l'année universitaire.

En ce qui concerne l'AAP lancé par l'Université Paris-Saclay, l'UFR Pharmacie est partenaire de 2 projets qui ont été financés

- **Interface eCampus-Wims (porteur : UFR Sciences)**

- **Wims clavier numérique (porteur ENS Paris-Saclay)**

Les fonds relatifs à ces AAP devraient être débloqués en Février 2019.

### B/ C.S.P.

P. PROGNON rappelle que les épreuves du C.S.P. A et B seront organisées pour la première fois sous format numérique dans les salles informatiques de la Faculté sous la responsabilité d'A. HAMZE.

Face à l'inquiétude des étudiants quant à ce nouveau format, un examen blanc a été mis en place le 29 Novembre 2018.

110 étudiants sur 287 inscrits y ont participé. Une moyenne générale à 12/20 a été calculée. Aucun souci particulier n'a été rencontré mais ce test à blanc a permis de préciser les consignes qui seront communiquées aux étudiants pour les épreuves de Janvier 2019.

P. PROGNON rappelle qu'à compter de l'année universitaire 2019-2020, conformément à l'arrêté du DFASP qui devrait paraître prochainement, le C.S.P. devra également comporter des oraux devant des jurys interdisciplinaires.

### C/ PARUTION DE L'ARRÊTE MODIFIANT LE DFGSP

P. PROGNON commente rapidement les éléments importants de l'arrêté du 25 Octobre 2018 modifiant celui du 22 Mars 2011 relatif au DFGSP qui s'appliquent dès 2018-2019 pour les étudiants inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en DFGSP2 :

Notamment :

- la limitation du nombre d'inscriptions (hors césure) en DFGSP (5 maximum au total sur la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Années de Pharmacie sauf dérogation exceptionnelle), comme en DFASP.

- la durée du stage officinal d'initiation réduite à 4 semaines (au lieu de 6 semaines). Mesure déjà anticipée par l'UFR pour 2018-2019.

- l'intégration des connaissances et compétences relatives aux actions de prévention dans le cadre du Service Sanitaire dans les enseignements

### D/ SERVICE SANITAIRE

Un groupe de travail dirigé par Y. LEVI s'est mis en place depuis Juillet 2018. 4 thématiques ont été identifiées pour notre UFR en 2018-2019 parmi celles préconisées par le rapport L. VAILLANT :

**Vaccination, Addictions, Nutrition et Activités physique, Contraception, I.V.G et I.S.T.**

Un planning précis a été prévu au 2<sup>d</sup> semestre de 5<sup>ème</sup> Année Officine (à titre expérimental cette année). Des enseignements seront également dispensés parallèlement en 4<sup>ème</sup> Année.

Le groupe de travail va continuer à étudier les conditions de l'organisation du Service Sanitaire pour l'ensemble des étudiants pour 2019-2020.

## VII. Nomination membre extérieur au Conseil d'UFR (Doyen)

Il s'agit de remplacer Monsieur Gérard PEYROCHE qui est démissionnaire.

Le Doyen propose que ce point soit traité lors d'un prochain conseil. En effet, certains membres du conseil souhaitent avoir plus de temps pour proposer des noms de personnalités susceptibles d'être intéressées par une représentation au sein du conseil au titre de Personnalité désignée à titre personnel.

## VIII. Questions diverses

### 1 Doléances des étudiants :

- a) les étudiants de deuxième année regrettent d'avoir reçu des courriers les déclarant « non autorisés à se présenter en 1<sup>ère</sup> session d'examens » suite à des absences en ED/TP. Ils auraient souhaité être prévenus de ce risque en amont via un rendez-vous préalable à la décision afin d'expliquer les raisons de leurs absences.

Le doyen répond que les situations ont été examinées très soigneusement et qu'en réalité, peu de cas correspondent à de réelles difficultés. Il rappelle que les étudiants peuvent toujours envoyer un mail s'ils rencontrent un souci particulier et de ne pas attendre la fin du semestre pour faire part de leur situation particulière auprès de l'un des interlocuteurs qui sont à leur disposition : Délégués/Elus étudiants, Service Scolarité, Tuteur 2èA, Référent Enseignant, Vice-Doyen Vie Etudiante, Vice-Doyen Pédagogie.

- b) Service sanitaire

Qui prend en charge les indemnités de transport pour la réalisation des actions de prévention ?

P. BUFFAT indique que l'instruction interministérielle prévoit que pour les formations en pharmacie, odontologie et maïeutique, les dispositions de droit commun pour la réalisation d'un stage s'appliquent. Ainsi, pour les actions concrètes réalisées à plus de 15 km de l'UFR, les étudiants perçoivent une indemnité de transport de 130 € bruts pour la durée de l'action concrète de service sanitaire (15 jours consacrés à la réalisation de l'action concrète soit 3 semaines).

Après vérification, l'arrêté relatif au Service Sanitaire dans les études pharmaceutiques indique que « *L'indemnité forfaitaire des frais de déplacement mentionnée à l'alinéa 2 de l'article D. 4071-6 du code de la santé publique est versée aux étudiants (qui remplissent les conditions ci-dessus) par leur établissement d'inscription pour un montant de 130 euros bruts pour toute la durée de la réalisation de l'action concrète de prévention. Les universités concernées reçoivent les fonds correspondant sur justificatif de versement de ces indemnités aux étudiants concernés sur des crédits d'assurance maladie* ».

Il est précisé que la formation et la réalisation du Service Sanitaire en 5<sup>ème</sup> Année Officine seront obligatoires pour être admis en 6<sup>ème</sup> année de Pharmacie Officine cette année. Les étudiants concernés en ont été informés par le Pr Y. LEVI lors d'une séance spécifique sur le Service Sanitaire.

- c) Les étudiants signalent qu'ils ont été victimes de vol d'essence sur les parkings extérieurs à la Faculté. Ces faits n'ont pas été signalés à la direction de l'UFR qui n'a donc pas pu en saisir les services de police de Châtenay. Il est rappelé aux étudiants qu'ils peuvent signaler tout problème à la direction de l'UFR ou à défaut au service de la scolarité qui relaiera.

### 2 Questions des personnels

- a) Les personnels demandent quand sera réparée la barrière rue des Turlurets. La Direction répond que la pièce détachée nécessaire à sa remise en service ne pourra pas être livrée avant plusieurs semaines.

- b) Les agents font état de leur souhait de savoir ce qui a été décidé concernant un plan neige. Le plan intempéries a fait l'objet d'un point détaillé lors du précédent Conseil d'UFR. Une information plus large à destination de tous les personnels et usagers du site va être réalisée. La demande d'installation de pelles à proximité des bâtiments va être étudiée. L'idée étant que les personnels des tours participent au déblaiement devant les bâtiments.

Le Doyen clôt le Conseil d'UFR à 19h.

# Annexes

# Budget Initial 2019

## UFR Pharmacie

Conseil du 5 décembre 2018

# Budget 2019

Prévision de Recettes : 2 583 300 €

- 60,7 % ressources propres : 1 567 793 €
- 39,3 % dotation Université : 1 015 507 €

# Budget 2019 - Proposition

Prévision ressources propres :

CFA	539 322 €
Droits d'inscription	494 400 €
Taxe Apprentissage	264 780 €
Recette Formation Continue	195 939 €
Loyers start-up et cafétéria	65 400 €
Recettes TOEIC	4 500 €
Mises à disposition	1 952 €
Refacturation déchets	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 567 793 €</b>

# Budget 2019 - Proposition

## Dotation Université:

Dépenses obligatoires	778 359 €
HCC « potentiel »	166 996 €
HCC compensation IUF	20 992 €
HCC « référentiel »	20 800 €
Pôle ED ComUE	28 360 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 015 507 €</b>

# Budget Initial 2019

## Répartition des recettes

FONCTIONNEMENT	2 072 012 €
INVESTISSEMENT	135 000 €
PERSONNEL	376 288 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 583 300 €</b>

# Budget Initial 2019

## Répartition des recettes

### Principaux postes de dépenses :

- Logistique y compris travaux de maintenance : 1 209 539 €
- Pédagogie (formations initiales) : 195 000€
- Apprentissage : 406 273 €
- HCC hors apprentissage : 208 788 €
- Taxe d'apprentissage : 166 517 €

## Le BI 2019 sera :

- soumis au vote du Conseil d'Administration de l'Université du 17 décembre 2018
- exécutoire dans SIFAC début janvier 2019